\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Koka Katsitadze
Head of the Special Investigation Service
N° 09 M. Asatiani St.
Tbilisi
Georgia

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur Katsitadze,

**Je vous écris pour demander justice pour la journaliste emprisonnée Mzia Amaghlobeli et pour que la police soit amenée à rendre des comptes pour l’utilisation illégale de la force et d’autres violations commises contre des manifestant·e·s pacifiques à Batumi les 11 et 12 janvier 2025, en particulier le chef de la police de Batumi, Irakli Dgebuadze, ainsi qu’à la suite des allégations de torture et d’autres mauvais traitements infligés à des personnes détenues par des policiers.**

Comme vous le savez certainement, Mzia Amaghlobeli est actuellement jugée pour des violences présumées contre Irakli Dgebuadze et encourt une peine de prison si elle est déclarée coupable. Sur une vidéo, on la voit le gifler, dans un contexte d’actes de violence perpétrés par la police contre des mani-festant·e·s pacifiques dans les rues de Batumi et à la suite de l’arrestation manifestement arbitraire de Mzia Amaghlobeli un peu plus tôt. Des vidéos montrent également Irakli Dgebuadze dire des grossièretés et insulter la journaliste, et de nombreux témoignages indiquent qu’il a employé ou tenté d’employer la violence contre des manifestant·e·s pacifiques détenus, dont Mzia Amaghlobeli, au sein du poste de police.

J’ai appris avec préoccupation que Mzia Amaghlobeli avait été placée en détention à l’issue d’une brève audience où le juge avait rapidement suivi l’avis du parquet estimant qu’elle pourrait fuir, récidiver et influencer l’enquête si on lui accordait une libération sous caution. Elle n’a pas obtenu l’examen médical et les soins dont elle avait besoin à la suite des blessures qui lui ont été infligées par la police lors de son arrestation selon elle. Au cours de son procès, qui a débuté peu après, le juge a rejeté tous les éléments présentés par la défense (environ 50 au total). Seulement trois témoins de la défense ont été interrogés et le tribunal a refusé d’ordonner un contre-interrogatoire des témoignages des policiers contre Mzia Amaghlobeli qu’il a retenus à titre de preuves. La cour d’appel a fait de même, mais a accepté de prendre en considération les vidéos accessibles au public et abondamment relayées dans lesquelles on la voyait participer à la manifestation du 11 janvier.

En revanche, ni Irakli Dgebuadze, ni aucun autre policier n’a été suspendu de ses fonctions malgré leurs agissements visibles sur des vidéos et les allégations crédibles les accusant de très graves infractions. L’enquête ouverte officiellement par le Service spécial d’enquête sur ces allégations n’a identifié aucun suspect, ni reconnu les plaignant·e·s comme victimes, ni communiqué sur son avancement depuis le début. Non seulement cette situation retarde ou empêche le respect de l’obligation de rendre des comptes pour les violations qui auraient été commises par la police, mais elle tranche en outre avec les poursuites engagées contre Mzia Amaghlobeli, qui semblent être motivées par des considérations politiques et viser à la sanctionner pour son opposition aux violences policières afin d’envoyer un signal aux autres manifestant·e·s.

**Je vous appelle à veiller à ce qu’Irakli Dgebuadze et tous les policiers impliqués dans des arrestations arbitraires et des mauvais traitements présumés contre des manifestant·e·s pacifiques soient immédiatement suspendus de leurs fonctions jusqu’à ce que des enquêtes impartiales et efficaces soient menées dans les meilleurs délais sur toutes les allégations qui les visent, y compris mais pas seulement celles concernant les 11 et 12 janvier 2025, et que les procédures disciplinaires, administratives ou pénales nécessaires soient appliquées, dans le respect de leurs droits à un procès équitable.**

**Je demande le plein respect des droits fondamentaux de Mzia Amaghlobeli et de tous les manifestant·e·s géorgiens, notamment le droit à un procès équitable et le droit à la liberté d’expression et de réunion pacifique.**

Veuillez agréer, Monsieur, l’expression de ma considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de Géorgie, Seftigenstrasse 7, 3007 Berne, Fax: 031 351 58 62, E-mail: bern.emb@mfa.gov.ge